Image not found or type unknown

Dommages et intérêts non perçus

Par **mag2675**, le **20/11/2014** à **09:28**

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quel recours est possible lorsqu'une personne condamnée à vous verser des dommages et intérêts ne le fait pas?
Serait-ce à moi de payer les frais si je passais par un huissier ou un avocat?
Sinon quelle autre possibilité ai-je?

Ce n'est pas faute de ne pas avoir suivi le dossier.
J'ai relancé à plusieurs reprises l'agent de probation des voleurs mais sans succès.

J'ai ensuite rempli un formulaire pour avoir un suivi et éventuellement relancer le dossier.
Je reçois hier un courrier m'expliquant qu'il faut que je les contacte directement ou que je fasse appel à un huissier ou un avocat.

Mais je ne voudrais pas avoir à payer de frais pour faire appliquer une décision de justice dont je suis victime.

Auriez vous des informations à me donner à ce sujet?
Merci pour votre aide.
Bonne journée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés